

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

REGION DEPARTEMENT DE  
LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES  
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 30 JUIN 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-29

**OBJET : Opération « Séparation des étages de distribution de Caraque – Abymes et des Grands -Fonds - Gosier, par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson Abymes » - Transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire à la Région Guadeloupe**

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca		X	
M <sup>me</sup> CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis		X	
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line			X

COURRIER ARRIVÉ LE

02 AOUT 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Madame CHAULET Marie-Denise

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



**Vu** la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

**Vu** la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

**Vu** la délibération n°CS 2017-08/070 du SIAEAG en date du 24 août 2017 portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

**Vu** la délibération n°CA-EAU-2017-39 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'eau potable de RéNoC-Eau ;

**Vu** la délibération n°CA-EAU-2018-24 en date du 30 juin 2018 portant approbation des opérations concernant le territoire RéNoC, inscrites au Plan d'Actions Prioritaires Eau 2018 ;

**Vu** les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

**CONSIDERANT** que cette opération consiste à procéder à la séparation des étages de distribution de Caraque/Abymes et des Grands Fonds du Gosier, par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson aux Abymes ;

**CONSIDERANT** que l'alimentation de l'étage de distribution de Grands Fonds du Gosier (zone limitrophe des Abymes) par le piquage de Caraque ne permet pas d'alimenter correctement les abonnés situés aux points hauts (Labouaye, Cocoyer, etc.) ;

**CONSIDERANT** que la séparation des étages de distribution de Caraque et des Grands-Fonds, consiste à créer un piquage sur le feeder de Belle-Eau-Cadeau, par la pose d'une canalisation DN150 à 200, à la sortie de la station de surpression de Terrasson, la pose d'équipements hydrauliques et maillage vers le réseau de la rue Léogane ;

**CONSIDERANT** que cette opération permettra d'améliorer le fonctionnement hydraulique et facilitera l'exploitation, en supprimant les échanges d'eau entre Eau d'Excellence et RéNoC-Eau dans ce secteur ;

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre de ces travaux permettra une amélioration conséquente de la qualité du service rendu à l'utilisateur ;

**CONSIDERANT** que cette opération sera menée dans le cadre du Plan d'Actions Prioritaires pour l'Eau de la Guadeloupe 2018 ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la mise en œuvre de l'opération « Séparation des étages de distribution de Caraque/Abymes et des Grands Fonds du Gosier, par un piquage en aval du surpresseur de Terrasson Abymes » ;

**ARTICLE 2: DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage temporaire de ces travaux à la Région Guadeloupe ;

**ARTICLE 3: DE SOLLICITER** la Région Guadeloupe pour le portage et le financement intégral de cette opération ;

**ARTICLE 4: D'AUTORISER** Monsieur le Président de RéNoC-Eau à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire avec la Région Guadeloupe ;

**ARTICLE 5: D'AUTORISER** le Directeur de RéNoC-Eau à assurer le suivi de l'opération et la réception des travaux avec tous les partenaires du plan PAP Eau 2018 ;

**ARTICLE 6 :** Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Jean-Luc BERNARD



**RéNoC-Eau**  
Rue du Docteur CHOVIÑO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
Tél.: 05 90 24 83 56  
Siret : 824 342 216 00010



